

**DOSSIER
DE PRESSE**



ATLANTEM : la 1ère entreprise à obtenir 2 distinctions pour la prévention des risques professionnels dans sa nouvelle usine 4.0

Remise de prix le 2 juillet 2021 à Saint-Sauveur-des-Landes (35)



Liste des intervenants lors de la remise des distinctions le 2 juillet 2021 :

1. Bruno CADUDAL - PDG ATLANTEM INDUSTRIES (intervention sous format vidéo)
2. Benoît HENNAUT - Président du Groupe HERIGE
3. Patrick LEROUX – Président de la CARSAT Bretagne
4. Eric BALCON – Président de la commission des accidents du travail et des maladies professionnelles à la Carsat Bretagne
5. Vincent BERNIER, Directeur Industriel ATLANTEM, Eric JEAN, Contrôleur de sécurité à la Carsat Bretagne et un représentant de CUB Architecture



Remise des prix Acanthe Bâtir plus sûr et Inn Situ à ATLANTEM et au cabinet d'architecture CUB par le Président de la Carsat Bretagne, Patrick Leroux et le Président de la Commission Régionale des Accidents du travail et des Maladies Professionnelles de la Carsat, Eric Balcon

Avant-propos

Pour la première fois, la Carsat Bretagne décerne les 2 distinctions Acanthe Bâtir plus sûr et Inn Situ à une même entreprise : ATLANTEM, pour sa nouvelle usine à Saint-Sauveur-des-Landes (35).

Acanthe récompense l'entreprise pour la prise en compte des risques professionnels et des conditions de travail dans la conception de son site de 18 000 m².

Inn Situ récompense l'intégration d'une démarche industrielle technologique et humaine qualifiée 4.0 engagée dans le cadre de l'Alliance Industrie du Futur.

Découvrez l'usine en images :



Sommaire

I / Des distinctions pour récompenser la prise en compte de la prévention des risques professionnels dès la conception des locaux

Acanthe, bâtir plus sûrpage 4

Inn Situ - Concevoir pour prévenirpage 4

II / L'entreprise ATLANTEM : première entreprise qui reçoit ces 2 distinctions

1. Organisation du projetpage 5

2. Présentation succincte du bâtimentpage 5

3. Pourquoi la récompense Acanthe ?

A - Un chantier intégrant les principes de prévention attendus.....page 6

B - Un projet soucieux des aspects de la santé au travail.....page 6

4. Pourquoi la récompense Inn Situ ?

Une organisation orientée 4.0.....page 7

I - Des distinctions pour récompenser la prise en compte de la prévention des risques professionnels dès la conception des locaux

La santé au travail doit être une préoccupation essentielle des entreprises. Prévenir les accidents du travail et maladies professionnelles est un investissement. Comment diminuer les risques professionnels ? Comment engager une démarche durable ? Comment prévenir la pénibilité au travail ? La Carsat Bretagne accompagne les entreprises de la région dans leurs démarches et valorise leurs réalisations qui intègrent la prévention des risques professionnels.

Acanthe, bâtir plus sûr

La distinction « Acanthe, bâtir plus sûr » vise à promouvoir une réalisation qui fait de la prévention des risques professionnels l'un des piliers de la conception des lieux de travail. Les préventeurs de la Carsat assurent le suivi de nombreux projets qui leur permettent de capitaliser des bonnes pratiques en prévention autour d'aménagements de situations de travail et de les déployer vers d'autres acteurs : les branches professionnelles, maîtres d'œuvre, maîtres d'ouvrage, architectes, collectivités territoriales, chambres consulaires...



Depuis qu'elle a réactualisé le concept en 2017, la Carsat Bretagne a distingué 22 entreprises.

Trois catégories de distinction sont possibles :

- La distinction « Bronze » est attribuée à l'entreprise qui a satisfait aux points clés de la démarche « conception des lieux et situations de travail ». Elle prend en compte la prévention des risques professionnels pour la phase chantier.
- Les distinctions « Argent » et « Or » reprennent les exigences de base de la distinction « bronze » à laquelle s'ajoute la particularité de faire appel à des mesures de prévention techniques et organisationnelles plus abouties, plus efficaces, voire innovantes pour un secteur d'activité considéré et qui, à ce titre, améliorent d'autant les conditions de travail.

Inn Situ - Concevoir pour prévenir

La distinction « Inn Situ, Concevoir pour prévenir » vise à faire connaître des aménagements de situations de travail réussis, des innovations ou évolutions technologiques en termes de prévention, transférables à d'autres entreprises.



La distinction Inn Situ est décernée aux entreprises pour promouvoir un projet exemplaire, novateur, transférable. C'est une reconnaissance et une valorisation de l'engagement de l'entreprise en sécurité et santé au travail. Depuis la mise en place de cette distinction en 2018, 11 entreprises ont été distinguées en Bretagne.

Ces distinctions ont été créées dans l'objectif de capitalisation et de déploiement vers un maximum d'entreprises.

II - L'entreprise ATLANTEM : première entreprise qui reçoit ces 2 distinctions



Activité du groupe vendéen HERIGE, ATLANTEM, située au 6^{ème} rang national de son secteur d'activité, assure la fabrication de portes et fenêtres sur 3 sites industriels dans l'Ouest de la France dont 2 en Bretagne à Pontivy et à Saint-Sauveur-des-Landes.

Après l'exploitation d'un site pendant près de 20 ans à Lécousse (35), un nouveau bâtiment de 18 000 m² a été construit à Saint-Sauveur-des-Landes (Communauté de communes de Fougères), sur un terrain de 7 hectares, le long de l'autoroute A84.

Ce projet, de 20 millions d'euros, est qualifié par le groupe HERIGE d'usine 4.0 engagée vers une digitalisation totale, caractérisée notamment par zéro papier dans l'atelier.

La conception de cet outil conduira à moyen terme à produire 100 000 menuiseries par an.

Le développement programmé de l'établissement prévoit le recrutement de 50 CDI.

1. Organisation du projet

Piloté en interne par Vincent BERNIER, directeur industriel ATLANTEM, le projet a été réalisé par l'agence CUB Architecture. A des fins de simplification, il a été créé 7 chantiers distincts sur lesquels des équipes spécifiques ont travaillé la conception de cette nouvelle usine, assistées par KMPG, dans un rôle d'animation et de suivi des actions :

1. Bâtiment ;
2. Supply Chain Amont ;
3. Production ;
4. Supply Chain Aval ;
5. Informatique ;
6. RH ;
7. Transfert, démarrage.

2. Présentation succincte du bâtiment

Long de 250 m par 60 m de largeur, l'atelier est conçu sur un principe de marche en avant composé de 3 secteurs :

- Un secteur dédié à l'arrivée des matières premières et à leur stockage dans un transtockeur de 1500 alvéoles sur une hauteur totale de 20 m. Au global, ce sont plus de 6 000 références gérées ;
- Un secteur de fabrication avec une zone « dormant », une autre « ouvrant » puis enfin une dernière pour l'engondage ;
- Le dernier secteur est dédié aux expéditions avec ses 14 quais.



Crédit photos Charles Marion

3. Pourquoi la récompense Acanthe ?

A - Un chantier intégrant les principes de prévention attendus

La Carsat Bretagne décerne la distinction « Acanthe, bâtir plus sûr », catégorie Argent, à l'entreprise ATLANTEM pour la prise en compte des risques professionnels et des conditions de travail dès la conception de son site, en sécurisant le chantier de construction.

Le chantier de construction a fait l'objet d'un suivi attentif par la Carsat dont les recommandations ont bien été prises en compte. Voici la liste non exhaustive des bonnes pratiques techniques mises en œuvre sur le chantier :

CIRCULATION, VOIRIE

- Réalisation anticipée des enrobées des voiries d'accès jusqu'à l'ouvrage et la base-vie ;
- Signalisation temporaire de chantier ;
- Préparation et état de planéité et de compacité des plateformes en pied d'ouvrage pour l'utilisation sécurisée de nacelles ;

HYGIENE, ACCUEIL DES SALARIES

- Parking VL supplémentaire et zone de demi-tour ;
- Dimensionnement de la capacité d'accueil de la base-vie aux effectifs du chantier, en intégrant ceux du process avec mise en commun complète ;
- Bloc sanitaire supplémentaire déporté de la base-vie pour tenir compte de l'étendue du site ;

ACCES ET TRAVAIL EN HAUTEUR

- Sapines d'accès aux toitures et escaliers provisoires en remplacement des échelles, et dans l'attente des escaliers définitifs ;
- Pose au plus tôt des ouvrages d'accès définitifs (échelle à crinoline d'accès au toit du transtockeur, escaliers et passerelles métalliques définitifs de l'usine) ;
- Acrotères de plus d'1 mètre de haut en rive des toitures, assurant une protection collective durant les travaux comme en phase d'entretien ultérieur des ouvrages.
- Quai mobile de déchargement des camions de livraison ;

NOYADES

- Pose anticipée des clôtures des bassins ;

RISQUE CHIMIQUE

- Pose différée d'une partie des bardages et portails pour assurer une ventilation des volumes durant l'utilisation de talocheuses à moteur thermique (ventilation des gaz d'échappement) ;

CONDUITE DE PROJET ET COORDINATION SECURITE SANTE

Le maître d'ouvrage s'est concrètement impliqué. Il a été réactif pour agir sur les risques liés à la coactivité durant la phase de travaux, ceci en lien avec la maîtrise d'œuvre, le coordonnateur SPS (sécurité et protection de la santé et les entreprises).

B - Un projet soucieux des aspects de la santé au travail

Sensible aux aspects de santé au travail, l'entreprise ATLANTEM a apporté une attention particulière à l'éclairage du bâtiment, au traitement de correction acoustique des ateliers et au confort thermique notamment pendant les périodes estivales. Le projet a également intégré les points suivants importants sur un plan santé au travail : la séparation des flux piétons et véhicules à l'extérieur, ainsi qu'à l'intérieur des ateliers, les protections contre les chutes de hauteur et un process réduisant considérablement les manutentions manuelles.

Le projet de l'usine a pris en compte les préconisations de la Carsat dans sa conception d'une manière naturelle. Il a fait l'objet de nombreuses consultations tant en interne (Instances représentatives du personnel et salariés) qu'en externe (Carsat, DREAL, SDIS, ...) dans un souci affiché de qualité de vie au travail et de respect des exigences réglementaires. Enfin, les besoins des prestataires ont été également recueillis afin de les intégrer au projet.

4. Pourquoi la récompense Inn Situ ?

Une organisation orientée 4.0

Inn Situ récompense l'intégration d'une démarche industrielle technologique et humaine qualifiée 4.0 engagée par ATLANTEM dans le cadre de l'Alliance Industrie du Futur. Avec cette distinction, la Carsat souhaite valoriser le process de production de menuiserie qui tend vers le « zéro manutention ». Un exemple unique dans le grand ouest de la France.

Cette démarche industrielle technologique et humaine 4.0 s'appuie sur 4 piliers majeurs :

1. La **digitalisation de l'information**. Concrètement, cela se caractérise par une politique du zéro papier ;

2. L'**interactivité entre le système d'information (ERP) et le process de production**. Cet outil, en capacité de gérer les aléas de production, est en cours de développement interne pour y intégrer notamment le contrôle qualité ;

3. L'**amélioration des conditions de travail** reposant notamment sur la définition d'un process de production supprimant ou limitant les manutentions en particulier les plus contraignantes. Cet objectif a été atteint grâce notamment à l'association et la participation des salariés à la définition des installations. Dans ce domaine, l'entreprise a utilisé de la réalité virtuelle pour immerger les salariés dans leurs futurs postes afin d'y apporter le plus en amont possible les modifications améliorant sa conception, son usage et par conséquent les conditions de travail de chacun.

Dans un autre registre, le choix de réaliser un bâtiment de 10m de hauteur n'a pas été dicté par les besoins du process qui auraient pu se satisfaire d'une hauteur de 5m. Cette décision repose entre autres sur la volonté de limiter les effets de la chaleur en période estivale et de favoriser les apports de lumière naturelle.

4. Une **démarche environnementale affirmée avec un bâtiment peu énergivore**. Après un an d'utilisation et une augmentation de la production de 40%, la consommation électrique (seule énergie utilisée) de ces nouveaux locaux est équivalente à l'ancien site, 3 fois plus petit.



Crédit photos Charles Marion

À propos de la Carsat Bretagne

Entreprise privée exerçant une mission publique, la Carsat Bretagne (Caisse d'Assurance retraite et de la Santé au Travail) est un organisme de Sécurité sociale. Elle assure trois grandes missions pour être aux côtés des salariés, des indépendants et des entreprises tout au long de la vie professionnelle et au moment de la retraite : la préparation et le paiement de la retraite ; la prévention santé-sécurité au travail ; l'accompagnement des assurés fragilisés par leur état de santé et la prévention de la perte d'autonomie des retraités.

www.carsat-bretagne.fr

À propos d'ATLANTEM

Intégrée au groupe vendéen HERIGE, la société ATLANTEM conçoit, fabrique et commercialise auprès des professionnels une offre complète multi-matériaux de menuiseries, volets, portes d'entrée, portes de garage et portails réalisés dans ses onze usines françaises.

<https://www.atlantem.fr/>

Contacts Presse

CARSAT BRETAGNE :
Suzana Siloret – communication@carsat-bretagne.fr – 07 60 63 85 35



ATLANTEM : Cabinet VERLEY :
Djaméla BOUABDALLAH - djamela@cabinet-verley.com
Emilie SAINT-PIERRE - emilie@cabinet-verley.com - 01 47 60 22 62